

LA sécheresse DE 2016-2017

En 2017, 62 départements en France ont connu un épisode de sécheresse avec des restrictions d'usage de l'eau.

ÉCARTS AUX NORMALES DE PRÉCIPITATIONS À RENNES



EXEMPLE D'IMPACT SUR 2 RESSOURCES

Les drains de la forêt de Fougères sont une ressource essentielle à l'alimentation du secteur du SMPBC. En 2017, la production des drains a été inférieure à celle de 1976, année de sécheresse marquée.

LA RETENUE DE LA CHÈZE (CEBR)

Une ressource stratégique du département avec une capacité maximum utilisable de 12 millions de m³, évolue depuis le début de l'année 2017 en dessous de sa côte de vigilance. Ce barrage fait l'objet d'une attention particulière car une année hydrologique normale ne suffit pas pour le remplir. En ce début 2018, un arrêté préfectoral autorise toujours un débit réservé dérogatoire en sortie de barrage.

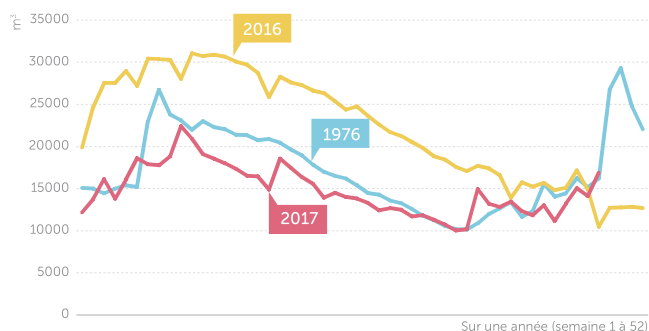
En Ille-et-Vilaine, la période de sécheresse débute à l'automne 2016. En 2017, le département est placé 9 mois en état d'alerte.

Sur la région de Rennes, entre septembre 2016 et novembre 2017, 2 mois sur 3 ont été déficitaires en pluie par rapport aux normales.

Le cumul de précipitations entre le mois de septembre 2016 et juillet 2017 est parmi les plus faibles observés depuis 1958.

Le déficit de pluie hivernale en Ille-et-Vilaine a conduit à une très faible recharge des nappes et des barrages.

PRODUCTION DES DRAINS DE LA FORÊT DE FOUGÈRES



La sécheresse hivernale 2016/2017 que nous avons vécue est comparable à celle de l'hiver 1975-1976.

Le **SMG Eau 35**, en tant qu'acteur départemental, est moteur dans la sécurisation de l'alimentation en eau potable. Son action est d'anticiper les situations de crise. Et lorsqu'elles interviennent, il contribue aux décisions et actions à mettre en œuvre pour les résoudre.

LE CIRCUIT DES PRISES DE DÉCISION LORS DE LA SÉCHERESSE

DÉCISIONS 2016-2017

8 RÉUNIONS
SUR LA GESTION
CONCERTÉE DES RESSOURCES

6 COMITÉS SÉCHERESSE

17 ARRÊTÉS
PRÉFECTORAUX

ÉVÈNEMENT EXCEPTIONNEL DE SÉCHERESSE

↓ CONSTATS DE DIMINUTION ↓



DES PRÉCIPITATIONS
(Météo France)



DES NIVEAUX DE NAPPES D'EAU
(BRGM, syndicats d'eau)



DES DÉBITS DES COURS D'EAU
ET DES NIVEAUX DES BARRAGES
(syndicats d'eau, DREAL, Conseil départemental)

↓ TRANSMISSION DE BULLETINS D'INFORMATION "EAU" ↓

RÉUNION DE GESTION CONCERTÉE DES RESSOURCES

Animation : SMG Eau 35

Acteurs présents : collectivités productrices d'eau, DDTM, Conseil Départemental

Objectif : Préparation d'une note de synthèse pour le comité sécheresse, par la DDTM

↓ TRANSMISSION DE L'INFORMATION DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS DONT LA NOTE DDTM ↓

COMITÉ SÉCHERESSE

Animation : le Préfet

Acteurs présents : services de l'Etat, SMG Eau 35 et collectivités productrices d'eau, météo France, SDIS, SAGE, IAV, Eau et rivière de Bretagne, FDSEA, ... etc

Objectif : Aide technique pour une prise de décision du Préfet

↓ ACTION DU PRÉFET ↓

SIGNATURE D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

DIFFÉRENTS NIVEAUX D'ARRÊTÉS SÉCHERESSE

1 - ÉTAT DE VIGILANCE

- Sensibilisation, information
- Surveillance accrue du niveau des ressources

2 - ÉTAT D'ALERTE

- NIVEAU 1
- LIMITATION DE CERTAINS USAGES DE L'EAU

3 - ÉTAT DE CRISE

- Niveau 1
- Interdiction de tous les usages de l'eau non prioritaires

ARRÊTÉS DIVERS

- Réduction du débit réservé
- Destockage d'eau
- Autorisation de prélèvement temporaire



QUELLES ACTIONS ONT ÉTÉ MENÉES POUR GÉRER LA SÉCHERESSE ?

INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION.

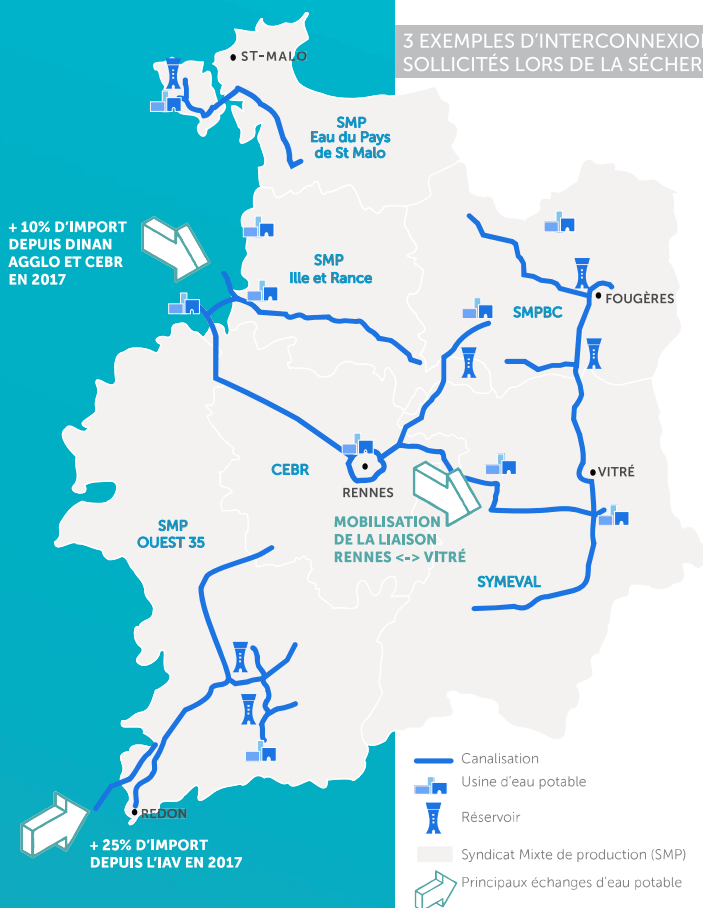
Chaque arrêté préfectoral « sécheresse » a été le plus possible diffusé auprès de la population (presse, bulletins municipaux, sites internet). Les objectifs : une prise de conscience des habitants et un respect de la réglementation. Un appel au civisme de chacun dans sa consommation en eau faisait également partie du message.

RÉDUCTION DES DÉBITS RÉSERVÉS EN AVAL DES PRISES D'EAU SUPERFICIELLE

11 arrêtés préfectoraux ont été pris en 2017 pour autoriser un abaissement du débit réservé dans les cours d'eau. Ils ont concerné tous les secteurs d'Ille-et-Vilaine. Sur le Symeval, 4 arrêtés préfectoraux sont signés entre janvier et juillet 2017. Ils ont permis d'améliorer le remplissage des 3 retenues de la Vilaine amont avec 250 000 m³/mois qui ont pu être conservés dans les barrages.

Bien que pertinentes pour la production d'eau potable, ces mesures ont un impact non négligeable sur le milieu aquatique qui doit être préservé. Elles doivent donc être réservées aux cas de crise.

3 EXEMPLES D'INTERCONNEXIONS SOLLICITÉS LORS DE LA SÉCHERESSE



ECHANGES D'EAU

Le schéma départemental d'alimentation en eau potable a pleinement joué son rôle en 2017. En effet, il a rendu possible des échanges d'eau entre les secteurs excédentaires et déficitaires.

En 2017, toutes les interconnexions (inter et intra départementales) ont servi, dont certaines au maximum de leur capacité.

LA MISE EN SERVICE DES RESSOURCES DE SECOURS :

3 ressources en eau ont été utilisées exceptionnellement, du fait de la situation de sécheresse sur le département : l'étang des Bougrières à Rennes, le forage de la Bretonnière à Fougères et l'étang du bourg à Paimpont.



UNE SITUATION EXCEPTIONNELLE OU PLUS FRÉQUENTE À L'AVENIR ?

LA RECHERCHE

- Sur de nouvelles ressources : programme ANAFOR du BRGM
 - Etude prospective : « Les enjeux de l'eau en Bretagne à l'horizon 2040 » - CESER
 - Etudes régionales sur le réchauffement climatique (CLIMASTER (INRA), Explone 2070 (BRGM))
- ... et bien d'autres.

LES ÉCONOMIES D'EAU

- À MENER PAR LES SERVICES DE L'EAU
- Gestion durable de leur patrimoine de production et de distribution.
- Adoption par le SMG Eau 35 du principe d'un fonds solidaire de renouvellement des réseaux*
- À MENER PAR LES CONSOMMATEURS (particuliers, collectivités, professionnels)
- Sensibilisation et assistance auprès des acteurs pour réaliser des améliorations et des innovations dans les économies d'eau.
- Exemple : Programme ECODO de CEBR*



LA SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU

Les infrastructures construites dans le cadre du schéma départemental permettent les échanges d'eau entre les secteurs excédentaires et déficitaires.

LA GESTION CONCERTÉE DES RESSOURCES

Prendre en compte la spécificité de chacune des ressources en eau à l'échelle départementale pour optimiser leur exploitation en fonction de leur sensibilité saisonnière.

L'objectif est de ne mettre aucune ressource en situation de surexploitation.

Un outil clé
LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL



Le sujet du réchauffement climatique est complexe et il est difficile de prévoir ses conséquences précises à court et moyen terme sur les ressources en eau du département. La seule certitude est qu'il faudra faire preuve d'adaptabilité.

Pour approfondir et anticiper le sujet, la mise en place d'un plan d'adaptation au changement climatique paraît pertinente pour anticiper les impacts et limiter les dommages associés.